INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER LE MARDI 23 JANVIER 2024 À 19 H 00 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES
- CHANTAL BLANCHETTE, représentante de la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- JOCELYNE CARON, représentante de la municipalité de Cap-Saint-Ignace

MESSIEURS
- MICHEL BÉLANGER, représentant de la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- ALAIN FORTIER, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- BRUNO GAGNÉ, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- FRÉDÉRIC POULIN, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- RICHARD GALIBOIS, municipalité de Berthier-sur-Mer
- DONALD GILBERT, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- GILLES GIROUX, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- FRÉDÉRIC JEAN, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- MARC LAURIN, Ville de Montmagny
- LAURENT LAVERDIÈRE, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- ALAIN ROBERT, municipalité de Lac-Frontière
- ALAIN TALBOT, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. FRÉDÉRIC JEAN, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement, et Mme Joëlle Gendron, urbaniste aménagiste.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

M. le préfet souhaite une bonne année à tous.

Il constate le quorum et déclare la session ouverte.

À titre de nouveau préfet, il fait mention de ses attentes et de la façon qu'il souhaite travailler ensemble. Il souligne que ses principaux objectifs sont :

- De créer de la richesse et laisser sa couleur à toutes les actions déjà entreprises;
- Que toutes les municipalités connaissent une croissance d'ici 2 à 4 ans;
- D'offrir des terrains (actuellement zonés blanc par exemple) et des services pour être attractifs;
- De « *vendre* » la région aux travailleurs.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

2024-01-01

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 23 janvier 2024 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion

6.3 Consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles
6.4 Demande de partenariat pour un potentiel projet de restauration de la rivière Daaquam – MRC des Etchemins
6.5 Inspecteur.trice municipal.e
6.6 Responsable de l'urbanisme et des permis
6.7 Projets régionaux
6.7.1 Tableau des versements aux projets régionaux prévus au budget
6.7.2 Fête de la pêche
6.7.3 Lac Talon
6.7.4 Autres projets
6.7.4.1 Projet de CPE
6.7.4.2 Abattoirs
6.7.4.3 PDZA – Bilan et comité directeur
6.8 Agente de développement en patrimoine immobilier
6.9 Plan Nature 2030 du gouvernement provincial
6.10 Projet éolien – Saint-Paul-de-Montminy
6.11 Marge de crédit pour Transport collectif et adapté (TCA)
6.12 Programme de soutien en patrimoine au milieu municipal volet 1A – Maison La Frontière
6.13 Inventaire patrimonial
7. CORRESPONDANCE
7.1 Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny
8. FINANCES
8.1 Comptes de novembre et décembre 2023
8.2 État des revenus et dépenses au 23 janvier 2024
9. PÉRIODE DE QUESTIONS
10. VARIA OUVERT
10.1 PAVL – MTQ
10.2 Tenant lieu de taxes – Compensation pour les terres publiques
10.3 Bacs bruns
10.4 Permis
11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 SESSION DU 22 NOVEMBRE 2023

2024-01-02

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT

ET APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la session du 22 novembre 2023 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

4. RENCONTRE

La nouvelle directrice générale du Centre de services scolaire de la Côte-du-sud, Mme Rachel Bégin, viendra rencontrer le conseil de la MRC de Montmagny à la session de travail du mois de mars 2024.

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 ANNÉE 2024 (ET BUDGET 2024)

5.1.1 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET PERSONNES AUTORISÉES POUR LA MRC DE MONTMAGNY AUPRÈS DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX ET AUTRES

No de résolution
ou annotation

5.1.3 INTÉRÊTS SUR C/R DE LA MRC DE MONTMAGNY

2024-01-05 IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN

ET APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

QUE le taux d'intérêts applicable sur les comptes à recevoir de la MRC soit de 10 % pour l'année 2024.

ADOPTÉ

5.1.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2024-114 RELATIF À LA RÉPARTITION DES QUOTES-PARTS ET À LEURS VERSEMENTS POUR L'ANNÉE 2024

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTMAGNY

RÈGLEMENT N° 2024-114

RELATIF À LA RÉPARTITION DES QUOTES-PARTS ET À LEURS VERSEMENTS POUR L'ANNÉE 20234

Avis de motion :	**22 novembre 2023**
Adoption :	**23 janvier 2024**
Approbation du ministre:	**N/A**
Publication :	**30 janvier 2024**

- CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Montmagny peut fixer par règlement les critères de répartition de ses quotes-parts en vertu de l'article 205 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

- CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné à la session du 22 novembre 2023 avec dépôt d'un projet de règlement;

2024-01-06 IL EST PROPOSÉ PAR : M. BRUNO GAGNÉ

ET APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

QU'un règlement portant le numéro 2024-114 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par le conseil ce qui suit:

ARTICLE 1 - TITRE

Le présent règlement porte le titre de « RÈGLEMENT N° 2024-114 RELATIF À LA RÉPARTITION DES QUOTES-PARTS ET À LEURS VERSEMENTS POUR L'ANNÉE 2024 ».

QUOTES-PARTS DE LA PARTIE 1

ARTICLE 2 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE, AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Les dépenses d'administration générale, d'aménagement et de mise en valeur du territoire, sont et seront réparties, pour l'année 2024 et les années subséquentes, au prorata de la

2) L'excédent des dépenses d'évaluation foncière, par rapport au montant de base 2003, pour 2024 et les années subséquentes, sont et seront réparties au prorata de la moyenne arithmétique des trois critères suivants :

- La richesse foncière uniformisée 2024;
- Le nombre de dossiers au sommaire du rôle 2024;
- Le nombre de changements au rôle d'évaluation foncière au sommaire du rôle 2024.

ARTICLE 10 – ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER

Les dépenses pour le financement de l'Édifice Amable-Bélanger, sont et seront réparties, pour l'année 2024 et les années subséquentes, au prorata de la « richesse foncière uniformisée » de chaque municipalité telle que définie par la *Loi sur la fiscalité municipale.*

ARTICLE 11 – CONGRÈS FQM

Les dépenses de la fonction « Congrès FQM » sont et seront réparties, pour l'année 2024 et les années subséquentes, à un coût fixe pour chaque municipalité.

ARTICLE 12 – TOURISME

Les dépenses de la fonction « Tourisme » sont et seront réparties, pour l'année 2024 et les années subséquentes, à un coût fixe pour chaque municipalité.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 13 – AUTRES DISPOSITIONS

Le tableau des montants de quotes-parts imposées aux articles 2 à 12 est joint en annexe A du présent règlement. Les quotes-parts 2024 totalisent une somme de 3 123 166 $.

ARTICLE 14 – VERSEMENT DES QUOTES-PARTS

Le Conseil de la MRC de Montmagny déterminera, annuellement, par résolution, la date de versement des quotes-parts.

ARTICLE 15 – ABROGATION DE RÈGLEMENT

Le présent règlement abroge le règlement n° 2023-110 ainsi que tout autre règlement non ici mentionné mais en contravention avec le présent règlement.

ARTICLE 16 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

ADOPTÉ À MONTMAGNY CE 22 JANVIER 2024

Frédéric Jean, préfet

Nancy Labrecque, greffière-très.

À nommer éventuellement si dossier inter-MRC.

Au besoin (cours d'eau inter-MRC).

COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE (COMITÉ MRC – RÉMUNÉRÉ)

Madame Jocelyne Caron
Monsieur Alain Talbot
Monsieur Donald Gilbert
Monsieur Richard Galibois
Monsieur Marc Laurin

Deux fois par année (schéma révisé en préparation).

COMITÉ DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT (COMITÉ MRC – RÉMUNÉRÉ)

Monsieur Gilles Giroux
Madame Jocelyne Caron
Monsieur Louis Lachance
Monsieur Daniel Racine
Monsieur Donald Gilbert
Monsieur Marc Laurin

COMITÉ AVISEUR DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DU PACTE RURAL (COMITÉ RÉMUNÉRÉ)

Monsieur Donald Gilbert
Monsieur Richard Galibois
Madame Jocelyne Caron
Monsieur Gilles Giroux
Monsieur Alain Robert

Trois à quatre fois par année.

COMITÉ AVISEUR DE VITALISATION FRR VOLET 4 (COMITÉ RÉMUNÉRÉ)

Monsieur Donald Gilbert
Monsieur Alain Talbot
Madame Frédéric Jean
Monsieur Gilles Giroux
Monsieur Louis Lachance
Monsieur Alain Robert
Monsieur Bruno Gagné
Monsieur Laurent Laverdière

Trois à quatre fois par année.

COMITÉ CULTUREL (COMITÉ RÉMUNÉRÉ POUR LES ÉLUS)

Monsieur Richard Galibois
Monsieur Réal Fontaine
Monsieur Jocelyn Landry
Madame Cynthia Lamontagne
À compléter au besoin

Madame Jocelyne Caron
Madame Agathe Labonté
Monsieur Patrick Morency
Madame Catherine Plante

À déterminer.

TABLE AFFAIRES

1 représentant élu **7 représentants « Affaires »**

Une ou deux fois par année.

CENTRE D'AIDE AUX ENTREPRISES MONTMAGNY-L'ISLET (COMITÉ NON RÉMUNÉRÉ)

Monsieur Frédéric Jean

COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE (CIM)

Madame Jocelyne Caron

CONSEIL DU SAINT-LAURENT (COMITÉ NON RÉMUNÉRÉ)

Madame Catherine Plante
Substitut : Monsieur Richard Galibois

ZIP SUD DE L'ESTUAIRE (COMITÉ NON RÉMUNÉRÉ)

Monsieur Daniel Racine

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE LA MRC DE MONTMAGNY (CJE) (COMITÉ NON RÉMUNÉRÉ)

Madame Léa Térosiet

PARC RÉGIONAL DES APPALACHES (COMITÉ NON RÉMUNÉRÉ)

Monsieur Daniel Racine, membre associé

ORGANISME DE BASSIN VERSANT DU FLEUVE SAINT-JEAN (COMITÉ NON RÉMUNÉRÉ)

Monsieur Yan Bolduc
Monsieur Daniel Racine, employé de la MRC et représentant Forêt

COMITÉ DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET MADA (COMITÉ NON RÉMUNÉRÉ)

Madame Michèle Lamonde

Deux à trois fois par année.

TABLE RÉGIONALE PAGIEPS (COMITÉ NON RÉMUNÉRÉ)

Madame Jocelyne Caron
Madame Nancy Labrecque

TABLE GIRT (COMITÉ NON RÉMUNÉRÉ)

Monsieur Daniel Racine

ADOPTÉ

5.3 SIGNATURE INNOVATION EN SANTÉ DURABLE

5.3.1 PROJET DE COMPLEXE CULTUREL ET SPORTIF – ÉTAT DE SITUATION ET RENCONTRE DU 4 DÉCEMBRE AVEC LA SOUS-MINISTRE

Voir les informations du Comité de pilotage qui ont été transmises au Grand comité :

No de résolution ou annotation

2024. Le programme offre un financement jusqu'à 900 000 $ pour un projet d'une durée maximale de 36 mois (300 000 $ maximum par exercice financier). **Le dépôt a eu lieu le 12 janvier 2024.**

- CONSIDÉRANT qu'un comité de travail afin d'élaborer un projet visant à faciliter la mise en œuvre du plan d'action à court terme, à en mesurer les résultats et les impacts en passant par l'élaboration d'un cadre de référence incluant les indicateurs et outils pour la mesure;

- CONSIDÉRANT que le demandeur est la MRC de Montmagny pour la gouvernance du projet;

2024-01-08

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny entérine le dépôt de la demande de financement pour le projet **Agissons ensemble** dans le cadre du Programme de financement des objectifs de développement durable (ODD) – Contributions - Canada.caparticiper effectué par la MRC de Montmagny le 12 décembre 2024.

ADOPTÉ

5.3.3 PROJET DE DÔME

5.3.3.1A **État de situation – Coûts et entretien (modification de la résolution n° 2011-11-39)**

- CONSIDÉRANT que suite au dépôt du projet, comme plusieurs projets au Québec, les coûts ont augmentés de façon importante et que les partenaires (Ville, MRC et CSSCS) trouvent importants que le projet puisse se faire car il est en complémentarité avec le projet de complexe culturel et sportif;

- CONSIDÉRANT que pour les frais d'entretien annuels, on souhaite prévoir le coût et aussi créer une provision advenant que les frais d'entretien soient moindres;

2024-01-09

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARC LAURIN

ET APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

QUE la résolution 2011-11-39 soit modifiée et que le paragraphe suivant :

> **QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny accepte de participer pour une somme maximale annuelle pour l'entretien de 20 769,06 $, qui représente un pourcentage de 10 % des frais d'entretien annuels estimés et qui ne considère aucun revenu de location (hypothèse du scénario maximal).

soit modifié par le paragraphe ci-dessous :

- CONSIDÉRANT que cette entente survient à la suite d'une recommandation émanant de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui ont été chargées de négocier les ententes avec Québec;

- CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une entente de 10 ans qui entre en vigueur le 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2034;

- CONSIDÉRANT que le projet d'entente renouvelée par la MRC de Montmagny encadre de manière formelle les activités policières sur le territoire et précise les rôles et les responsabilités de la SQ, de la MRC et du Comité de sécurité publique;

- CONSIDÉRANT que cette entente vient prévoir l'effectif policier sur le territoire, la nature et l'étendue des services, de même que les modalités d'application et que le nombre de policiers sera de 29 effectifs;

2024-01-12

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARC LAURIN

ET APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil de la MRC adopte cette entente et qu'il autorise le préfet et la direction générale à signer l'ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES DE POLICE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC pour et au nom de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

5.5 ENTENTE ÉCO ENTREPRISE QUÉBEC (ÉEQ) – GESTION DES MATIÈRES RECYCLABLES

Sujet reporté à la session de février 2024.

5.6 PROJET DE SCRSI2 (SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE)

5.6.1 PROCHAINES ÉTAPES - ÉCHÉANCIER

Un échéancier a été déposé. Par contre, compte tenu des commentaires du MSP (et des ajustements à faire) et également des disponibilités des effectifs des municipalités en décembre et janvier, il a été convenu de revoir l'échéancier d'ici la rencontre de février 2024.

Aussi, la MRC fera réviser le document dès qu'il sera prêt pour le soumettre aux consultations des municipalités et des citoyens et l'objectif est son adoption au plus tard en avril 2024.

5.6.2 LETTRE DU MSP – NOUVELLES MODIFICATIONS

Les nouvelles modifications avaient été précisées aux membres du conseil de la MRC lors de la session de novembre 2023.

5.7 ADOPTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE 3 (PFM3) ET DU PLAN D'ACTION MRC

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny est à réviser sa politique familiale;

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

2024-01-15

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de la MRC de Montmagny entérine la fin d'emploi de la ressource survenue en décembre 2023.

ADOPTÉ

5.9 PROJET DE PLAN TRIENNAL 2024-2025 À 2026-2027 DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

À titre informatif, le CSSCS a transmis les projections pour les écoles de la région. Nous attirons votre attention sur l'école de Sainte-Apolline-de-Patton : il faut continuer le travail avec la municipalité, pour assurer la sauvegarde d'une façon plus pérenne, mais on a un petit répit de 2-3 années afin de poursuivre le travail d'attractivité de la région.

5.10 REDDITIONS

5.10.1 FONDS FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE (FFQCD)

- CONSIDÉRANT la reddition déposée au MRIF pour la mission en 2023 (avec portion 2023-2024 à venir) et demande pour 2024-2025 relativement au partenariat avec la Martinique.

2024-01-16

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de la MRC de Montmagny prend acte du dépôt de la reddition déposée pour 2023 au Ministère des relations internationales et de la Francophonie dans le cadre du Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée (FFQCD).

ADOPTÉ

5.10.2 MEC – AGENT EN SANTÉ DURABLE

La reddition n'a pu être terminée pour dépôt en janvier. Sera déposé en février ou mars 2024.

5.12 ENTRETIEN D'UNE SECTION DU COURS D'EAU GIASSON À SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD

* Le préfet se retire de la discussion compte tenu qu'il a un intérêt dans le dossier.

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny va réaliser des travaux d'entretien sur une section du cours d'eau Giasson à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, se trouvant sur les lots 3 475 772, 6 296 576, 3 475 765 et 3 475 766;

No de résolution
ou annotation **2024-01-19**

stage ou autres (au lieu de Montréal ou Québec);

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN ROBERT

ET APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

QUE la MRC de Montmagny alloue un budget de $15000 pour l'accueil des 3 délégations (6 participants/délégation) du Lycée de la Provence verte en 2024;

QUE cette somme de $15000 soit prise à même la priorité 9 du FRR volet 2 dans le projet MISSION ($20 000) pour une somme $15000.

ADOPTÉ

5.14 ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC

Dépôt d'une correspondance reçue du MEIE. Il serait bien de sensibiliser le gouvernement à l'importance de poursuivre le renouvellement de cette entente (ça nous a permis de mettre en place une équipe en innovation). Dans un monde de plus en plus technologique et d'intelligence artificielle, il est important d'avoir ces outils pour nos jeunes et moins jeunes ainsi que nos entreprises.

Bonjour,

Le gouvernement est très heureux de constater les retombées fort positives d'Accès entreprise Québec (AEQ) sur le territoire. Ceci n'aurait pas été possible sans votre engagement à la démarche. Les entreprises sortent gagnantes des interventions que votre organisation mène auprès d'elles.

Ce courriel est envoyé en réponse à des demandes d'assouplissement reçues au cours des dernières semaines par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) de la part de certaines Municipalités régionales de comté (MRC).

Nous entendons les enjeux que vous vivez quant aux clauses actuelles de la convention de votre service de développement local et régional dans le cadre d'AEQ.

Dans ce contexte, des efforts significatifs ont été déployés par le MEIE pour trouver des alternatives et vous épauler dans la mise en œuvre d'AEQ. Depuis le début d'AEQ, trois assouplissements ont été apportés quant à l'utilisation de l'aide financière accordée dans le cadre du projet depuis son lancement :

1. *les dépenses liées aux ressources externes visant l'amélioration des services aux entreprises et de l'accompagnement des entrepreneurs sont admissibles et applicables à l'avance de 100 000 $ versée en 2020-2021 et son utilisation est permise sur la durée de la convention, soit jusqu'au 31 mars 2025;*
2. *les MRC qui ont embauché deux ressources professionnelles pourront, au courant du même exercice financier, utiliser les sommes restantes, s'il y a lieu, pour l'embauche de ressources administratives et techniques;*
3. *les dépenses liées à des ressources externes visant l'accompagnement des entrepreneurs et des entreprises*

ET APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud pour le règlement relatif à la démolition d'immeubles.

QUE la MRC de Montmagny déclare le règlement conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC.

ADOPTÉ

6.2 PROJET INDUSTRIEL À MONTMAGNY – DÉCISION DE LA CPTAQ

- CONSIDÉRANT la décision de la CPTAQ rejetant la demande d'exclusion de la zone agricole pour le projet d'agrandissement du Parc industriel de Montmagny rendue le 20 novembre 2023;

- CONSIDÉRANT le projet de l'entreprise Maison Laprise de construire une nouvelle usine pour fabriquer des unités d'habitation modulaires;

- CONSIDÉRANT l'enjeu national de pénurie de logements et d'habitation qui sévi actuellement;

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a fait la démonstration à la CPTAQ que le site visé par le projet est le seul endroit opportun pour répondre aux exigences de l'implantation de la nouvelle usine;

- CONSIDÉRANT les démarches politiques entreprises par la Ville de Montmagny dans le but de faire valoir le projet industriel et d'obtenir les autorisations nécessaires pour l'implantation de la nouvelle usine de Maison Laprise;

2024-01-23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN

ET APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

QUE la MRC de Montmagny appuie la Ville de Montmagny dans sa démarche politique pour faire valoir le projet industriel de l'entreprise Maison Laprise et demander l'autorisation d'implantation du projet sur site visé.

QU'une copie de la présente résolution d'appui soit transmise à la Ville de Montmagny et au député de la circonscription de la Côte-du-Sud.

ADOPTÉ

6.3 CONSULTATION NATIONALE SUR LE TERRITOIRE ET LES ACTIVITÉS AGRICOLES

Point d'information sur la séance de consultation du MAPAQ tenue le 12 décembre 2023 à Lévis. Étaient présents pour la MRC de Montmagny : M. Frédéric Jean, préfet, Mme Joëlle Gendron, urbaniste aménagiste, et Mme Marlène Lagacé, agente de maillage de L'ARTERRE.

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

2024-01-26

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

QUE la MRC de Montmagny procède aux versements et à l'affectation des montants suivants aux différents services et organismes selon la répartition du tableau ci-dessous.

Tableau de versement des aides financières pour la réalisation des projets régionaux pour 2024

Projet	Code	Organismes	24 janvier	10 avril	12 juin	9 octobre	Total
Festival international de musique (plus la participation de la Ville de Montmagny et des gouvernements)	1-02-629-00-970-03	Carrefour mondial de l'accordéon			4 000 $		4 000 $
Dragage/Entretien du chenal (selon l'entente avec les partenaires)	1-02-629-00-970-15	Municipalité de Berthier-sur-Mer			20 000 $		20 000 $
Sentier Monk – Bail MTQ – Québec Central (à venir)	1-02-629-00-970-02	MRC de Montmagny ou Parc des Appalaches					8 000 $
Fête de la Pêche (Bras-Saint-Nicolas et Rivière Morigeau)	1-02-629-00-690-08	MRC de Montmagny			6 000 $		6 000 $
Montmagny et les Îles (quotes-parts)	1-02-622-00-xxx-xx	MRC de Montmagny					215 000 $
Montmagny et les Îles	Appropria-tion de surplus	MRC de Montmagny					45 000 $
Parc des Appalaches (quotes-parts)	1-02-629-01-971-01	Parc des Appalaches	45 000 $	45 000 $	45 000 $	45 000 $	180 000 $
Transport collectif et adapté sur tout le territoire	1-02-629-02-971-03	Transport collectif de la MRC de Montmagny	185 000 $	185000 $	185 000 $	185 000 $	740 000 $
Projets environnementaux		ZIP, etc.					3 000 $
Forêt privée (plus les participations de trois MRC et de la Ville de Lévis	1-02-629-00-970-06	Agence des forêts privées des Appalaches				1 500 $	1 500 $
Atelier agricole	1-02-629-00-494-02	MRC de Montmagny					30 000 $
Tables régionales sectorielles)	1-02-629-00-970-21	TACA, TRESCA, etc.			25 000 $		25 000 $
Projets PDZA agent agro L'ARTERRE	1-02-629-00-970-20	MRC de Montmagny					50 000 $
Promotion de la culture	1-02-629-00-690-01	Divers					15 000 $
Marché La Chèvre et le chou		MRC et OBNL				20 000$	20 000 $
Promotion du milieu	1-02-629-00-970-12	Divers					10 000 $
TREMCA							10 000 $

ADOPTÉ

6.7.2 FÊTE DE LA PÊCHE

2024-01-27

IL EST PROPOSÉ PAR : MME JOCELYNE CARON

ET APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

QUE la MRC de Montmagny dépose une demande d'aide financière de 4 000 $ auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), pour la réalisation de l'événement

Point d'information sur la tenue du Forum sur les abattoirs régionaux au Québec organisé par la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent le jeudi 21 mars prochain à Sainte-Luce.

6.7.4.3 PDZA – Bilan et comité directeur

Point d'information sur le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) : le comité directeur sera convoqué dans les prochains mois pour réaliser un bilan de mise en œuvre et pour planifier l'exercice de révision du PDZA.

6.8 AGENTE DE DÉVELOPPEMENT EN PATRIMOINE IMMOBILIER

- CONSIDÉRANT que, en février 2020, les MRC de Montmagny et L'Islet se sont associées pour déposer une demande au Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) du ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour l'embauche d'un agent à 4 jours semaine;

- CONSIDÉRANT que les fonds du PSMMPI ne sont pas tous épuisés et que les besoins pour la communauté sont grandissants;

- CONSIDÉRANT que le MCC permet aux MRC de prolonger les contrats des agent(e)s de développement en patrimoine immobilier en fonction des sommes résiduelles de l'enveloppe prévue pour les frais de déplacement, d'hébergement et de formation;

- CONSIDÉRANT qu'au 30 novembre 2023, les MRC de L'Islet et Montmagny ont un montant résiduel de 32 654,12 $ qui avait été prévu pour les formations, déplacements et hébergements;

- CONSIDÉRANT que le MCC a proposé aux MRC de convertir cette somme résiduelle en salaire;

2024-01-29

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN TABLOT

ET APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

DE PROLONGER, pour une portion de l'année 2024, le contrat de l'agente de développement en patrimoine immobilier en fonction des sommes résiduelles de l'enveloppe qui était initialement prévue pour les frais de déplacement, d'hébergement et de formation.

ADOPTÉ

6.9 PLAN NATURE 2030 DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL

Ce point est reporté.

6.10 PROJET ÉOLIEN – SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

Une consultation publique sur les enjeux du projet de construction du parc éolien Saint-Paul-de-Montminy de Kruger Énergie Saint-Paul-de-Montminy S.E.C, sur le territoire de la MRC de Montmagny (dans

restauration patrimoniale de la MRC de Montmagny pour la réfection d'une partie de la galerie avant, de la restauration de plusieurs fenêtres, de fascias et mortier, en plus d'une reconstruction d'une partie de la toiture;

- CONSIDÉRANT que le pourcentage maximum d'aide prévue dans le Programme d'aide à la restauration patrimoniale pour la réfection de la toiture et des ouvertures est de 75 % du total des travaux admissibles et de 60 %, pour les éléments en saillies et le revêtement, jusqu'à concurrence de 75 000 $;

- CONSIDÉRANT que le coût des travaux estimé est de 130 805,13 $ taxes incluses;

2024-01-31

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARC LAURIN

ET APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

QUE la MRC de Montmagny octroie à l'organisme sans but lucratif La Frontière, une aide financière totalisant 75 000 $ provenant de l'enveloppe du volet 1a du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier pour réaliser les travaux de restauration à son immeuble patrimonial, la maison Amable-Bélanger sise au 5, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Montmagny. De cette somme, 52 500 $ provient du ministère de la Culture et des Communications alors que 22 500 $ provient de la MRC de Montmagny.

D'AUTORISER la directrice générale, Mme Nancy Labrecque, à signer, au nom de la MRC de Montmagny, le protocole d'entente et tout document relatif à l'octroi de cette aide financière.

QUE l'aide financière soit versée à l'organisme La Frontière selon la facturation de l'entrepreneur licencié ou de l'artisan accrédité. Si plusieurs factures sont requises par l'entrepreneur licencié ou l'artisan accrédité, un versement progressif aura lieu proportionnellement aux sommes facturées. Cependant, le solde final de l'aide financière sera versé à l'organisme sur la base des montants réellement déboursés par lui, et ce, après le dépôt et l'approbation par la MRC de Montmagny des factures et des pièces justificatives exigées.

QUE les frais supplémentaires pouvant être occasionnés pendant les travaux soient remboursés à 60 % ou 75 %, selon la nature des travaux, à l'organisme La Frontière selon leur admissibilité et en ne dépassant pas le total maximal possible de 75 000 $.

DE DEMANDER à l'organisme La Frontière de transmettre des photographies montrant l'évolution des travaux et toutes preuves du paiement des factures concernant ceux-ci.

QUE la présente résolution soit transmise à l'organisme La Frontière ainsi qu'une lettre mentionnant les montants de l'aide financière et l'autorisation d'effectuer les travaux et le protocole d'entente à être signé par les parties.

ADOPTÉ

6.13 PRÉ-INVENTAIRE PATRIMONIAL

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a déposé une demande d'aide financière accompagnée d'un plan d'action pour son Entente culturelle 2024 au ministère de la Culture et des

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

MRC MONTMAGNY — *17 janvier 2024*

Liste des paiements émis (du 2023-11-18 au 2023-12-31) — *Détaillée par N° chèques*

Poste Banque: 54-112-10-000

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202302009 (C)			2023-11-22	122	LABRECQUE NANCY	MISSION MARTINIQUE	154,02 $
202302010 (C)			2023-11-22	245	FORTIN, MYRIAM	DÉPLACEMENTS DU 12 AU 18 NO	5,00 $
202302011 (C)			2023-11-22	268	TRANSPORT COLLECTIF MR	VERSEMENT 2023	15 000,00 $
202302012 (C)			2023-11-22	457	GAGNÉ, VALÉRIE	ASSURANCES (DIFFERENCE PRI	338,63 $
202302013 (C)			2023-11-22	594	FORTIER, DOMINIQUE	DÉPLACEMENTS DU 05 AU 18 N	240,47 $
202302014 (C)			2023-11-22	828	CYTECH CORBIN	VÉRIFICATION SYSTÈME GÉOTH	202,52 $
202302015 (C)			2023-11-22	1138	SAMSON, DANIEL	DÉPLACEMENTS DU 5 AU 11 NOV	99,60 $
202302016 (C)			2023-11-22	1189	MORNEAU, ÉRIC	DÉPLACEMENTS DU 12 AU 18 N	175,60 $
202302017 (C)			2023-11-22	1311	GENDRON, JOËLLE	DÉPLACEMENTS DU 05 AU 11 N	18,00 $
202302018 (C)			2023-11-22	1312	GAUTHIER, CHARLES	ALLOCATION CELLULAIRE NOVE	15,00 $
202302019 (C)			2023-11-22	1313	BERLINGER, MATHIAS	LINGETTES DÉSINFECTANTES	6,89 $
202302020 (C)			2023-11-22	1379	DENONCOURT, AMÉLIE	ACHATS CAFÉ ET LAIT POUR MR	104,87 $
202302021 (C)			2023-11-22	1410	LACASSE, LUCIE	DÉPLACEMENTS DU 5 AU 18 NOV	319,71 $
202302022 (C)			2023-11-22	1723	BOUSQUET, AURÉLIE	DÉPLACEMENTS DU 5 AU 18 NOV	281,24 $
202302023 (C)			2023-11-22	1923	BOULET, FRÉDÉRIQUE	DÉPLACEMENTS DU 5 AU 11 NOV	106,00 $
202302024 (C)			2023-11-22	1963	MAROIS, FRANCIS	DÉPLACEMENTS DU 12 AU 18 NO	13,32 $
202302025 (C)			2023-11-22	2049	VORMS, THIERRY	DEPLACEMENTS DU 5 AU 11 NOV	54,00 $
202302026 (C)			2023-11-22	2075	GINGRAS, ALEXANNE	ACHAT DE MATÉRIEL CULINAIRE	93,12 $
202302027 (C)			2023-11-22	2086	LES PRETENTIEUX	CAMPAGNE INVESTISSEMENT O	7 518,71 $
202302028 (C)			2023-11-22	2153	VIDAL, LOLA	DÉPLACEMENTS DU 5 AU 11 NOV	88,00 $
202302029 (C)			2023-11-22	2174	LAGACÉ, MARLÈNE	DÉPLACEMENTS DU 5 AU 11 NO	108,20 $
202302030 (C)			2023-11-22	2493	GIROUX, GILLES	DÉPLACEMENTS DU 12 AU 18 NO	38,40 $
202302031 (C)			2023-11-22	2566	BOUDREAULT, CATHERINE	DÉPLACEMENTS DU 5 AU 11 NOV	111,00 $
202302032 (C)			2023-11-22	2708	ISABELLE NORMAND	DÉPLACEMENTS DU 12 AU 18 N	5,00 $
202302033 (C)			2023-11-22	2739	BERNARD GUIMOND	ACHATS CLUB SOCIAL (FRIANDI	86,98 $
202302034 (C)			2023-11-22	2756	ISABELLE LORD-FORTIN	DÉPLACEMENTS DU 21 AU 31 OC	189,05 $
202302035 (C)			2023-11-22	2771	BUENO-HERRERA, MARIA AN	DÉPLACEMENTS DU 5 AU 11 NOV	73,60 $
202302036 (C)			2023-11-22	2778	SAMUEL SURPRENANT	DÉPLACEMENTS DU 12 AU 18 NO	48,00 $
202302037 (C)			2023-11-22	2782	MÉLISSA GAGNÉ	DÉPLACEMENTS DU 12 AU 18 NO	290,02 $
202302038 (C)			2023-11-22	2801	CAROLINE DUMONT	DÉPLACEMENTS DU 12 AU 18 N	99,56 $
202302039 (C)			2023-11-22	2802	RUSDELL NUNEZ	BRUNCH AUTOMNE SPECTACLE	804,83 $
202302040 (C)			2023-11-22	2825	SOPHIE HARVEY	DÉPLACEMENTS DU 5 AU 18 NO	256,28 $
202302041 (C)			2023-11-22	2835	MANON CHAMBERLAND	DÉPLACEMENTS DU 5 AU 11 NOV	5,00 $
202302042 (C)			2023-11-24	24	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE	FORMATION ÉTHIQUE ET DÉONT	7 606,09 $
202302043 (C)			2023-11-24	81	MUNICIPALITE DE LAC-FRON	AIDE FINANCIÈRE PARC GÉNÉR	22 087,00 $
202302044 (C)			2023-11-24	82	MUNICIPALITE DE ST-FABIEN	AIDE FINANCIÈRE PHASE 1: PAR	25 000,00 $
202302045 (C)			2023-11-24	94	MUNICIPALITE DE L'ISLE-AUX	AIDE FINANCIÈRE PHASE 1: PAR	22 500,00 $
202302046 (C)			2023-11-24	842	LAURENTIDE RE/SOURCES I	COLLECTE DÉCHETS DANGERE	642,30 $
202302047 (C)			2023-11-24	1163	SIMPLE CLIC	ANIMATION 2 ATELIERS CULINAI	800,00 $
202302048 (C)			2023-11-24	2086	LES PRÉTENTIEUX	CAMPAGNE INVESTISSEMENT S	1 294,51 $
202302049 (C)			2023-11-24	2106	SIMETECH ENVIRONNEMENT	VIDANGES FOSSES URGENCES	1 565,80 $
202302052 (C)			2023-11-24	2837	MÉLANIE NADEAU	AIDE FINANCIÈRE SALON SANTÉ	250,00 $

Usager: cpmrc15 — *Page 1 sur 6*

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

MRC MONTMAGNY — 17 janvier 2024

Liste des paiements émis (du 2023-11-18 au 2023-12-31) — *Détaillée par N° chèques*

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202302164 (I)			2023-12-22	349	2731-6116 QC INC. - LES EXC	TRAVAUX COURS D'EAU POIRIE	2 549,18 $
202302165 (I)			2023-12-22	451	AUTOBUS MONTMAGNY	TRANSPORT 30-11-2023	34,49 $
202302167 (I)			2023-12-22	594	FORTIER, DOMINIQUE	DÉPLACEMENTS AU 16-12-2023	159,38 $
202302168 (I)			2023-12-22	1138	SAMSON, DANIEL	DÉPLACEMENTS AU 16-12-2023	52,20 $
202302169 (I)			2023-12-22	1189	MORNEAU, ÉRIC	DÉPLACEMENTS AU 09-12-2023	160,87 $
202302170 (I)			2023-12-22	1264	LEULLIER, MARTINE	DÉPLACEMENTS AU 09-12-2023	96,65 $
202302171 (I)			2023-12-22	1311	GENDRON, JOËLLE	DÉPLACEMENTS AU 09-12-2023	130,36 $
202302172 (I)			2023-12-22	1312	GAUTHIER, CHARLES	ALLOCATION CELLULAIRE	20,00 $
202302173 (I)			2023-12-22	1313	BERLINGER, MATHIAS	DÉPLACEMENTS AU 2023-08-03.	16,76 $
202302174 (I)			2023-12-22	1379	DENONCOURT, AMÉLIE	DÉPLACEMENTS AU 16-12-2023	53,88 $
202302175 (I)			2023-12-22	1410	LACASSE, LUCIE	DÉPLACEMENTS AU 16-12-2023	63,00 $
202302176 (I)			2023-12-22	1723	BOUSQUET, AURÉLIE	DÉPLACEMENTS AU 23-12-2023	136,74 $
202302177 (I)			2023-12-22	1923	BOULET, FRÉDÉRIQUE	DÉPLACEMENTS AU 16-12-2023	20,00 $
202302178 (I)			2023-12-22	2049	VORMS, THIERRY	DÉPLACEMENTS AU 16-12-2023	122,62 $
202302179 (I)			2023-12-22	2075	GINGRAS, ALEXANNE	ACHATS ET DÉPL. ATELIERS CUL	696,65 $
202302180 (I)			2023-12-22	2106	SIMETECH ENVIRONNEMENT	VIDANGES DE FOSSES ST-PAUL	9 745,51 $
202302181 (I)			2023-12-22	2174	LAGACÉ, MARLÈNE	DÉPLACEMENTS AU 16-12-2023	126,79 $
202302182 (I)			2023-12-22	2495	POULIOT, MÉLANIE	DÉPLACEMENTS AU 09-12-2023	26,25 $
202302184 (I)			2023-12-22	2556	PELLETIER-VÉZINA, ÉLIE-KA	ENTRETIEN DU POSTE SQ MONT	953,72 $
202302185 (I)			2023-12-22	2566	BOUDREAULT, CATHERINE	DÉPLACEMENTS AU 16-12-2023	98,53 $
202302186 (I)			2023-12-22	2599	CIDADE, HAMILTON	DÉPL. ET DÉP. SALON MTL DEMA	545,46 $
202302187 (I)			2023-12-22	2691	DANIEL PLANTE	TRAVAUX SERRE	445,47 $
202302188 (I)			2023-12-22	2708	ISABELLE NORMAND	DÉPLACEMENTS AU 09-12-2023	5,00 $
202302189 (I)			2023-12-22	2722	MATTHIEU PICARD	DÉPLACEMENTS AU 16-12-2023	86,42 $
202302191 (I)			2023-12-22	2737	MICHEL HUDON	HONORAIRES DOSSIER PRR0161	658,80 $
202302192 (I)			2023-12-22	2739	BERNARD GUIMOND	DÉPLACEMENTS AU 16-12-2023	74,89 $
202302193 (I)			2023-12-22	2756	ISABELLE LORD-FORTIN	REMB. FOURNITURES MARCHÉ	155,52 $
202302194 (I)			2023-12-22	2771	BUENO-HERRERA, MARIA AN	DÉPLACEMENTS AU 09-12-2023	74,82 $
202302195 (I)			2023-12-22	2772	MORNEAU, MÉLANIE	DÉPLACEMENTS AU 09-12-2023	5,00 $
202302196 (I)			2023-12-22	2774	SANCTUAIRE DE LOUPS LUP	SUBV. FRR2 1ER VERS. INFRAST	10 393,50 $
202302197 (I)			2023-12-22	2782	MELISSA GAGNE	DÉPLACEMENTS AU 09-12-2023	194,12 $
202302198 (I)			2023-12-22	2793	SÉBASTIEN QUIRION	HONORAIRES PRR163-164-166-16	3 538,93 $
202302200 (I)			2023-12-22	2825	SOPHIE HARVEY	DÉPLACEMENTS AU 09-12-2023	326,93 $
202302203 (I)			2023-12-22	2841	JOURNEAULT, MARC	PRÉSENTATION FORUM 15-11-20	1 665,99 $
202302205 (I)			2023-12-22	2106	SIMETECH ENVIRONNEMENT	VIDANGES FOSSES NOVEMBRE	2 129,57 $
202302206 (I)			2023-12-22	586	CAMPOR ENVIRONNEMENT	VIDANGES FOSSES NOVEMBRE	3 306,93 $
202302207 (I)			2023-12-22	998	BISTRO LAFONTAINE	REPAS CONSEIL DES MAIRES	1 389,02 $
202302208 (I)			2023-12-22	1410	LACASSE, LUCIE	DÉPLACEMENTS AU 23-12-2023	37,70 $
202302209 (I)			2023-12-22	2599	CIDADE, HAMILTON	DÉPLACEMENTS AU 16-12-2023	705,87 $
202302210 (I)			2023-12-08	1026	COGECO CÂBLE QUÉBEC S.	MOIS COURANT	89,37 $
202302211 (I)			2023-12-01	386	HYDRO QUÉBEC	MOIS COURANT ÉD. BÉLANGER	5 521,38 $
202302212 (I)			2023-12-13	386	HYDRO QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ: LOYER STE-LUCIE	52,95 $
202302213 (I)			2023-12-01	386	HYDRO QUÉBEC	MOIS COURANT SQ	2 325,93 $

Usager: cpmrc15 — *Page 4 sur 6*

MRC MONTMAGNY — 17 janvier 2024

Liste des paiements émis (du 2023-11-18 au 2023-12-31) — *Détaillée par N° chèques*

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202302214 (I)			2023-12-18	16	TELUS QUEBEC	MOIS COURANT SQ	68,26 $
202302215 (I)			2023-12-22	111	TELUS Mobilité	CLÉ INTERNET	81,54 $
202302216 (I)			2023-12-07	17	REVENU CANADA	REMISES DU 16 AU 30 NOVEMBR	1 235,95 $
202302217 (I)			2023-12-07	18	MINISTRE DU REVENU DU Q	REMISES DE L'EMPLOYEUR 1077	32 328,58 $
202302050 (C)	10996		2023-11-24	2184	ENAIR CONTRÔLE	LAMPE FLOU COMPACT	1 052,04 $
202302051 (I)	10997		2023-11-24	2816	QUÉBECOR MÉDIAS VENTES	PARUTION HUBLO-TEXTE	3 747,16 $
202302056 (I)	10998		2023-12-01	83	MUN. DE STE-LUCIE-DE-BEA	LOYER SAINTE-LUCIE DÉCEMBR	458,00 $
202302111 (I)	10999		2023-12-15	12	FONDS DE L'INFOR. SUR LE	MUTATIONS NOVEMBRE 2023	271,00 $
202302120 (I)	11000		2023-12-15	271	CENTRE HORTICOLE BEAU-S	GERBE DE FLEURS MME CARON	80,48 $
202302128 (I)	11001		2023-12-15	588	MDM PUBLICITÉ	VINYL ET GRAPHISME	1 077,90 $
202302134 (I)	11002		2023-12-15	1905	ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-	SUBV. FRR INNOVATION GOLF À	5 000,00 $
202302163 (I)	11003		2023-12-22	292	CONSEIL CULTURE RÉG.QC	CONTRIBUTION PRIX PATRIMOIN	1 200,00 $
202302183 (I)	11004		2023-12-22	2555	VIRTUA	HÉBERGEMENT ET DOMAINE AT	222,76 $
202302190 (I)	11005		2023-12-22	2733	FUSION-THÉATRE-NEUF INC	ANIMATION FABLAB	333,00 $
202302199 (I)	11006		2023-12-22	2807	FRÉCHETTE FORD	RÉPARATIONS CAMION MARCHÉ	222,39 $
202302201 (I)	11007		2023-12-22	2839	SUBV. RENORÉGION C03019	PRR	12 000,00 $
202302202 (I)	11008		2023-12-22	2840	AGENCE DE MISE EN VALEU	CONF. TGIRT DÉCEMBRE 2023	1 147,94 $

Total des paiements émis avec le poste 54-112-10-000 — **933 708,28 $**

Total des paiements émis — **933 708,28 $**

Total des paiements émis par type de paiement

Total des chèques	**291 184,62 $**
Total des dépôts direct	**642 523,66 $**
	933 708,28 $

Usager: cpmrc15 — *Page 5 sur 6*

formulaire de reddition de comptes pour conserver les sommes accordées;

- la possibilité offerte aux bénéficiaires n'étant pas en mesure de respecter le ratio de 1/3 de dépense hivernale et 2/3 de dépense estivale de le justifier dans son rapport financier annuel déposé au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour conserver les sommes accordées;

- CONSIDÉRANT la situation de la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud qui était pénalisée par cette clause s'il n'y a pas d'assouplissement possible;

2023-04-17

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny est sensible à la situation vécue par la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud et comme les revendications effectuées en 2021 par la FQM dans le cadre du même sujet et à titre de gouvernement de proximité, le Conseil de la MRC de Montmagny demande au ministère des Transports que les Municipalités puissent utiliser les aides financières dans le volet « Maintien des infrastructures » pour leurs besoins réels d'entretien (hiver et ou été);

QU'une copie de la présente résolution soit expédiée au député de la Côte-du-sud pour appui.

ADOPTÉ

10.2 TENANT LIEU DE TAXES - COMPENSATION POUR LES TERRES PUBLIQUES

2024-01-35

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

QUE des représentations soient effectuées afin de demander l'indexation des montants pour les redevances sur les terres publiques pour les municipalités locales.

ADOPTÉ

10.3 BACS BRUNS

Une mention de regroupement pour les municipalités intéressées à procéder à l'achat de bacs bruns pour la mise en œuvre de la collecte des matières compostables.

10.4 PERMIS

L'évaluateur agrée fera des recommandations pour la révision de la réglementation pour l'émission des permis pour réflexions par les municipalités pour décision.